

Aide municipale : acquisition d'une alarme

En octobre 2021, le Conseil Municipal a voté une délibération visant à favoriser l'acquisition et l'installation d'une alarme anti-intrusion pour les propriétaires et locataires madeleinois.

La Ville propose aux habitants qui le souhaitent, une aide à l'acquisition d'un dispositif de sécurité à domicile répondant aux normes françaises (NF) ou européennes (EN).

Le déploiement de ce dispositif vise à prévenir les cambriolages en complétant l'action des polices municipale et nationale.

Cette aide soumise à conditions, varie entre 200€ et 300€, en fonction de son installation ou non par un professionnel.

[Prenez connaissance des modalités et faites votre demande d'aide en ligne.](#)

Publié le 08 novembre 2021